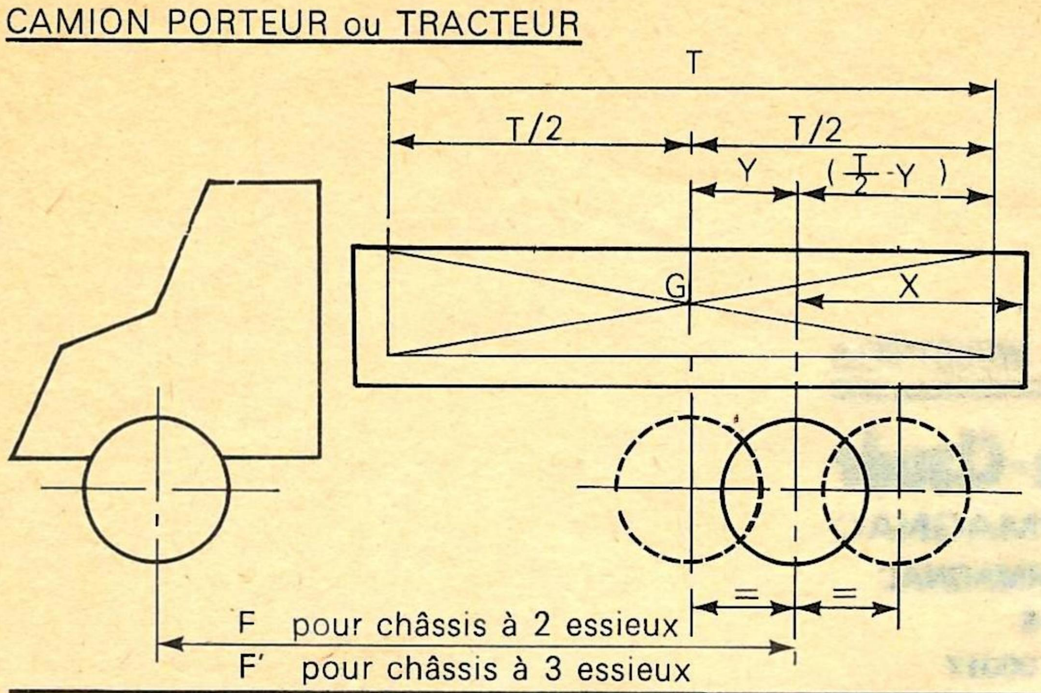
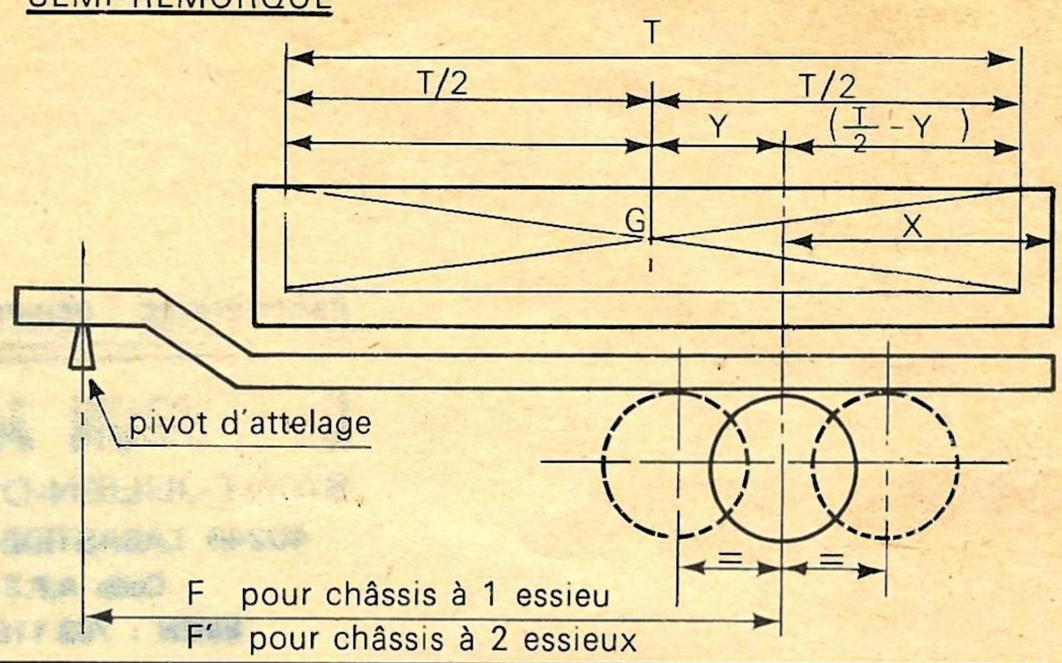
V08-14

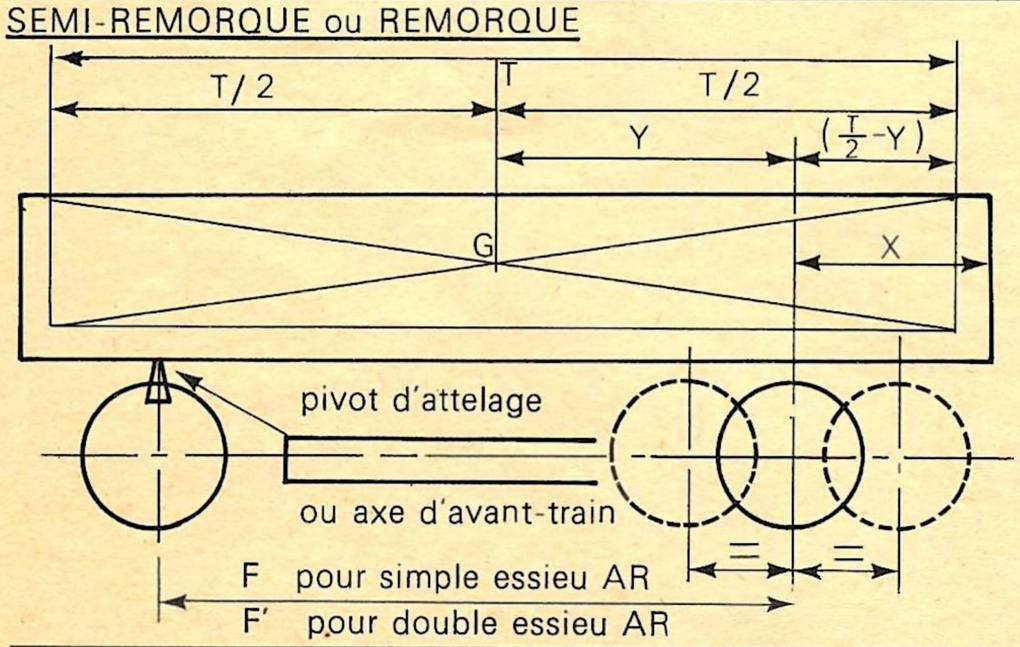
CAMION PORTEUR ou TRACTEUR



SEMI-REMORQUE



SEMI-REMORQUE ou REMORQUE



CAS PARTICULIERS (éventuellement)

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F \text{ ou } F'} =$ 4 815 / 4 600 × 0,34 = 356 kg

Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times \frac{(F \text{ ou } F') - Y}{F \text{ ou } F'} =$ 4 815 / 4 600 × 4,26 = 4 459 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)
- Poids à vide : PV. AV = 3 500 kg
- Poids conducteur et passagers : p. AV = 225 kg
- Ch AV = kg
- PT AV total = 356 kg
- PT AV autorisé : minimal (2) 4 081 kg
- maximal (2) kg

Essieu(x) AR
- Poids à vide : PV. AR = 2 450 kg
- Poids conducteur et passagers : p. AR = 4 459 kg
- Ch AR = kg
- PT AR total = 6 909 kg
- PT AR autorisé : minimal (2) kg
- maximal (2) kg

Fait à , le

signature du Carrossier Constructeur (3115) et cachet

CARROSSERIE VEHICULES INDUSTRIELS
CARSON Jean-Claude
SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC
40240 LABASTIDE-D'ARMAGNAC
Code A.P.E. 3115
SIREN : 782 116 149 00017

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à :

— l'axe de l'essieu AR pour un véhicule à 1 essieu AR;

— l'axe du tandem pour un véhicule à 2 essieux AR;

— l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux AR équidistants.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.